

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 17 décembre 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-97

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 7 décembre 2018.

Point de l'ordre du jour :

8.1. Propositions de motion.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Suite au courrier du MESRI du 11 décembre 2018, le Président de l'université propose une motion relative aux moyens alloués à l'université.

Proposition de décision soumise au conseil :

- adoption de la motion.

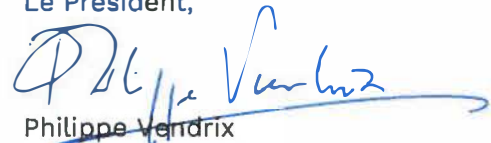
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- Motion.

Fait à Tours, le 20 décembre 2018
Le Président,


Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	21 DEC. 2018
	Transmise au recteur le :	21 DEC. 2018

Proposition de motion

Le conseil d'administration de l'université de Tours déplore les annonces du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation présentées dans un courrier reçu le 11 décembre 2018 relatif aux moyens nouveaux alloués à notre établissement au titre de l'exercice 2019.

En effet, la suppression annoncée de la dotation de 500 K€ accordée cette année pour compenser le GVT (Glissement, Vieillesse, Santé) 2018 et la non compensation de notre GVT 2019 se traduirait par une diminution de notre subvention pour charges de service public de plus de 1,3 M€ déjà insuffisante pour remplir nos missions et faire face à l'augmentation des effectifs étudiants.

A cela, ajoutons les menaces qui pèsent sur les emplois accordés à l'université de Tours pour sa contribution au rayonnement territorial, initialement envisagé dans le cadre d'une ComUE.

Cette réduction de nos moyens humains et financiers, sans aucune information préalable, si elle devait être confirmée, obèrerait la capacité de notre établissement à remplir les missions de service public qui nous incombent et auxquelles chacun d'entre nous reste très attaché.

Le conseil d'administration de l'université de Tours demande donc au ministère de revenir sur ces annonces qui mettent à mal nos missions et créent un climat de défiance des personnels et des étudiants envers l'engagement affiché du Gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur.